

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MANDEMENT DE S. E. LE CARDINAL ARCHEV. DE LYON;
SUR LE CULTE DE LA SAINTE VIERGE.

Le 21 novembre, S. E. le cardinal de Bonald a publié sur la dévotion à la Sainte Vierge, et en particulier sur le culte de l'immaculée Conception, un Mandement, où le pieux et éloquent prélat célèbre dignement la reine des cieux.

Lorsque la religion chrétienne fut née sur le Calvaire du sang de Jésus-Christ, elle apparut au monde avec un front austère comme son langage; et fille de l'Homme de douleurs, elle n'avait reçu en héritage qu'une couronne d'épines; ses mains ne portaient d'autre sceptre que la croix. Mais cet appareil eût trop épouventé le cœur humain, si le Sauveur n'avait donné à la Religion, dès le berceau, une compagne dont la douceur devait tempérer sa sévérité, dont le charme ferait oublier la rigidité de ses lois et supporter la pesanteur de son joug. Cette compagne fidèle fut, N. T. C. F., la dévotion à sainte Vierge. Unies par le lien d'une commune origine et d'une même vocation, ces deux sœurs, se donnant la main, descendirent ensemble de la montagne sainte, pour aller faire ensemble la conquête des âmes. Dès-lors, partout où fut arboré l'étendard du salut, on vit se déployer les enseignes de Marie. Jésus, en prenant possession d'un cœur, y fit régner sa mère avec lui; et ces deux noms sacrés devinrent inséparables sur les lèvres du chrétien, comme ils le sont, au plus haut des cieux, dans les cantiques des Anges. Nous en prenons à témoin l'histoire de notre Eglise. Quand, aux premiers jours du christianisme, des évêques vinrent de l'Orient pour apporter à vos pères la foi et les traditions apostoliques, les rives de vos fleuves n'ont-elles pas reçu, avec ce précieux dépôt, le culte de la Mère de Dieu? N'est-ce pas dans les Catacombes de la Rome des Gaules que fut élevé le premier autel à la reine des Anges? Et les échos de vos collines n'ont-ils pas les premiers répété cette invocation par laquelle, le glorieux Irénée saluait Marie comme l'Avocate des pécheurs? Oui, c'est au milieu des flammes de la perles sédition, entre les bûchers et chevaux, que fut établi ce culte consolateur que les siècles se sont fidèlement transmis dans ce diocèse; et la parole éloquent de vos Pontifes martyrs jeta dès lors dans les cœurs ces germes de confiance en Marie, qui se sont si heureusement développés, et auxquels les habitans de ces contrées ont dû si souvent, et devront si souvent encore, peut-être, leur salut, au milieu des plus cruels fléaux.

Ah! laissez-nous vous dire, N. T. C. F., à l'entrée d'une saison qui semble nous menacer de nouvelles souffrances, laissez-nous vous dire que la dévotion à Marie est une consolation et une espérance pour les affligés. Laissez-nous ranimer, par de plus pieuses et de plus solennelles démonstrations, ce culte qui aida vos ancêtres à supporter de terribles adversités. Pourrions-nous ne pas tourner nos regards reconnaissans vers ce sanctuaire célèbre, d'où une tendre Mère veille avec amour sur sa famille chérie, où siège une Reine puissante dont la main a posé une digue à l'impétuosité des flots, et a arrêté, dans sa mission de colère, cette maladie mystérieuse, qui n'aurait traversé votre cité, qu'en levant sur toutes les classes et sur tous les âges un onéreux tribut de sang et de larmes?...

La dévotion à la Vierge sans tache semble avoir été surtout établie en faveur de l'infortune, et pour adoucir l'amertume de toutes les adversités, parce que ce culte a pour objet la plus affligée des mères, la Mère de douleur. Le chrétien ne peut lui confier aucunes peines, qu'elle ne les ait éprouvées; il ne peut lui raconter aucune infortune, qu'elle ne puisse lui en montrer de plus grandes dans le cours de sa vie; il ne peut épancher dans son sein ses douleurs, qu'elle ne puisse lui dire que son affliction a été au dessus de toutes les afflictions; et, si elle a été élevée au comble de la gloire, c'est après avoir été plongée dans un océan de désolation....

Pourquoi, dans les temps où nous vivons, la dévotion à Marie se propage-t-elle, dans le monde chrétien, avec plus d'éclat et de rapidité? Pourquoi ces brûlantes invocations des fidèles au Cœur Immaculé de Marie, et ce recours de tous les moments à sa puissante intercession? Les vrais catholiques ne prient plus, en quelque sorte, Jésus que par Marie; pour eux il n'y a plus de fêtes sans elle; on dirait que loin d'elle il n'y a plus pour eux d'espérance. Son nom se trouve sans cesse sur leurs lèvres, et son image sur tous les cœurs. L'Eglise applaudit à ces élans de la piété filiale, loin de les contrarier; et, de sa barque agitée, Pierre tourne continuellement ses regards vers l'étoile de la mer. Il semble que Dieu ait remis à sa mère sa toute-puissance; et que les mains de cette Vierge pure puissent seules dispenser au Juif et au Gentil les rayons de la vérité et les eaux de la grâce.

Et sans doute, N. T. C. F., c'est parce que nous sommes arrivés aux jours mauvais où nous vivons, que l'Esprit, qui assista l'Eglise jusqu'à la consommation des siècles, a ranimé parmi les fidèles la confiance en Marie, et propagé sous mille formes différentes et sous tant de dénominations diverses, le culte de cette reine des Anges. N'entre-t-il pas dans l'économie de sa providence sur la Religion, de lui envoyer plus de secours, à mesure que les dangers se pressent plus multipliés sur ses pas, pendant son passage sur cette terre? A l'apparition d'un nouvel ennemi, Jésus-Christ n'a-t-il pas toujours mis aux mains de son Eglise une arme nouvelle pour le combattre?....

Quand nous jetons un regard autour de nous pour chercher ce progrès dans le bien, célébré par tant de bouches éloquentes et de candides écrivains nous ne voyons que profanation de plus en plus scandaleuse du jour du Seigneur, que licence chaque jour plus révoltante dans les écrits et dans les arts, qu'une hardiesse toujours croissante d'un enseignement qui a cessé d'être catholique et qui est à peine chrétien, que la cupidité qui dévore les âmes, ou l'égoïsme qui les glace. A nos yeux, ce sont-là les causes funestes qui amassent sur nos têtes les charbons ardents de la colère de Dieu, et qui produisent dans les profondeurs de la société ces sourds mugissemens avant-coureurs de l'éruption du volcan. Or, quelle est l'intercession assez puissante pour détourner les effets de la colère céleste? Qui vous protégera contre les coups que nous avons mérités? Il ne faut rien moins, N. T. C. F., pour implorer notre pardon, que la voix qui commandait, si souvent, au Maître de la terre fait humble et petit enfant pour nous. Il faut, pour arracher la foudre aux mains d'un Dieu irrité, les bras qui ont porté si souvent le Dominateur du monde devenu l'esclave de tous; et pour émuovoir le cœur d'un Père en courroux, il faut le cœur qui a donné à l'humanité du Verbe ce sang précieux répandu sur le Calvaire. C'est assez vous dire qu'il nous fallait, dans ces jours de confusion et d'indifférence, Marie la Vierge puissante, pour avocate et pour appui. Aussi voyez comme l'Esprit de Dieu qui ne veut pas la mort du coupable, mais son salut, réveille de toute part la confiance en Marie, comme il incline les peuples catholiques à se presser sur le cœur de leur mère, pour y chercher asile et protection! Un pieux instinct leur fait répéter, d'une extrémité de son Eglise à l'autre, cette touchante invocation: "Montrez-vous notre Mère, et que nos supplications arrivent, par votre voix, jusqu'au cœur de celui qui a voulu naître pour nous, et naître votre fils:"

Monstra te esse matrem-

Ce n'était pas assez de ranimer parmi les fidèles la dévotion à la sainte Vierge: Dieu, qui semble lui avoir remis nos destinées entre les mains, nous a indiqué la voie sûre pour lui faire agréer notre culte, et le secret de la rendre plus favorable à nos prières. Et que peut-il y avoir de plus agréable à cette Vierge des vierges que de célébrer sa pureté sans tache, que de la proclamer exempte de toute souillure, même de la souillure originelle? Cette innocence entière n'est-elle pas son plus magnifique privilège? ne la met-elle pas bien au-dessus de la dignité de Mère de Dieu et de Reine du ciel? l'exemption de la plus légère tache n'a-t-elle pas pour elle plus de prix que la couronne immortelle qui lui ceint le front? La supplier au nom de sa Conception Immaculée, c'est donc être assuré de trouver accès auprès d'elle, et de la voir prêter une oreille attentive à nos demandes ou à nos plaintes.

Elle l'a bien compris, l'Eglise de Jésus-Christ, puisque, dans son zèle pour faire honorer sa céleste protectrice, elle nous parle sans cesse de sa pureté sans tache. Elle invite tous ses enfans à recourir au Cœur immaculé de Marie. Ce cœur, elle le montre aux plus grands coupables comme un sanctuaire qui, loin de leur être interdit, est le refuge où les attend la divine miséricorde; et le nom de notre Mère, ce nom béni de toutes les générations, elle ne veut plus, en quelque sorte, qu'on le prononce sans rappeler, en même temps, que le souffle du serpent infernal n'en a jamais terni l'éclat. Par une heureuse inspiration, elle a voulu que l'exemption pour Marie de la faute originelle, fût solennellement proclamée au milieu de sa liturgie, lorsque le sang de l'agneau sans tache, source de toute rédemption, est au moment de couler sur nos autels. Enfin elle encourage les pontifes à recourir au Siège apostolique, pour obtenir de pouvoir célébrer, sans restrictions et sans entraves, la fête, si belle pour les anges et les hommes, de l'Immaculée Conception de Marie.

Nous n'avons pas oublié nous-même, N. T. C. F., que l'antique cité de Lyon avait la première, dans les Gaules, honoré par un culte public, l'admirable privilège dont nous parlons. Nous l'avions présenté à l'esprit cette page honorable de votre histoire, qui rappellera à tous les siècles, que vos anciens

magistrats, après de grandes calamités, consacreront cette ville à la Vierge immaculée, et lui prêteront, devant le peuple assemblé, foi et hommage ; *Sine labe concepta Virgini*. Désireux de suivre les traces vénérées du dernier administrateur de ce diocèse, et voulant nous associer à ses saints projets, pour l'honneur de notre Mère, nous avons été nous prosterner aux pieds du vicaire de Jésus-Christ, et nous l'avons conjuré d'achever son ouvrage, en ajoutant au privilège déjà accordé à notre Eglise, les privilèges que nous vous annonçons aujourd'hui. Ainsi tous les sanctuaires de ce diocèse vont bientôt retentir de cantiques, pour célébrer la *Conception immaculée* de Marie. Ainsi nous ajouterons bientôt, avec joie, l'exemption de la tache originelle, à cette suite d'éloges que l'Eglise fait des vertus de la Mère de Dieu dans ses pieuses Litanies. Ainsi, pour rendre grâce au Rédempteur de ce privilège qu'il a accordé à sa Mère, les pasteurs célébreront désormais tous les ans le sacrifice eucharistique au milieu de l'assemblée des fidèles, avec les solennités des fêtes les plus chères à notre cœur. Et désormais la ville des martyrs, la ville des aumônes, sera plus que jamais et pour toujours la ville de Marie. Quelle cité, après la ville éternelle, peut se glorifier de porter sur son front une couronne plus belle, et d'avoir à présenter des titres plus magnifiques ?...

En nous entendant exalter si haut la sainte Vierge, nos frères séparés renouvelleraient-ils contre nous l'ancienne accusation d'idolâtrie ? Nous reprocheraient-ils d'accorder à la Mère les mêmes hommages qu'au Fils, de les confondre dans les mêmes louanges et dans un même culte ? Ah ! que notre main droite se sèche plutôt que de souscrire aux sentiments impies qu'on nous prêterait ; que notre langue s'attache à notre palais plutôt que de professer de si grossières erreurs ! Quelque sublime que soit la perfection de Marie, quelque élevé que soit sa dignité, de quelques privilèges que son ame sainte ait été ornée, elle n'en est pas moins, avec nous, aux pieds de celui qui seul est digne de l'adoration, parce que seul il a un souverain domaine sur tous les êtres. Créature comme nous, mais plus excellente que nous, il y a l'infini entre elle et son créateur. Si nous lui devons un culte et des hommages parce qu'elle a enfanté notre Sauveur et le sien, nous ne devons l'adoration qu'à l'être souverainement indépendant. Rendre à Marie le culte qui n'est dû qu'à Dieu seul, ce serait nous fermer le cœur de notre Mère, abjurer nos croyances catholiques, et nous exclure nous-mêmes du royaume des cieux. Si nous portons sur notre cœur la douce image de la Vierge sans tache, nous élevons nos cœurs jusqu'à celui qui pouvait seul envoyer sur la terre une créature si parfaite ; le souvenir des héroïques vertus qu'elle a pratiquées nous exhorte puissamment à les retracer dans toute notre conduite. Nos frères séparés se privent-ils de la consolation de contempler sur la toile les traits chéris de celle qui leur a donné le jour ? Et cette contemplation est-elle donc une adoration sacrilège ? Si nous élevons un temple en l'honneur de Marie, ce n'est que pour y aller remercier l'auteur de tous dons parfaits des grâces dont il a comblé cette Vierge incomparable. Si nous nous adressons à son cœur miséricordieux, ce cœur n'est pas pour nous la source de la grâce, il n'en est que le canal mystérieux. Telle est notre doctrine, et avec elle nous avons le droit de repousser le reproche d'idolâtrie et de superstition.

Plaignons, N. T.-C. F., plaignons sincèrement nos frères séparés, de ne pas connaître tout ce que la dévotion à Marie a de doux et de consolant. Son nom sacré qui, pour un enfant de l'Eglise, est un baume salutaire sur les plaies du cœur les plus douloureuses, ne se trouve jamais sur leurs lèvres. Plaignons les ; et recommandons ces brebis égarées du bercail à la mère qu'ils ne veulent pas aimer. Pour vous, familles catholiques, que Marie soit au milieu de vous comme un modèle pour toutes les situations de la vie, comme la mère de vos enfants, comme la maîtresse de vos demeures, la gardienne de vos foyers. Mères désolées, pressez sur vos lèvres l'image de la *Mère de douleur* : il en sortira une vertu secrète qui vous consolera. Pauvres malades, tournez vos yeux mourans vers l'image de la *Mère de compassion* : un rayon d'espérance s'échappera de ses traits chéris, et ranimera dans vos ames abattues la résignation et l'espérance. Et vous, soldats intrépides, qui, pour l'honneur de la patrie, allez affronter le feu de l'ennemi et les influences malignes d'un climat embrasé, portez sur votre poitrine l'image de Marie ; elle sera pour vous une protection au jour du péril. Que Marie soit pour nous tous la confidente de nos peines et de nos joies ; que notre vie, avec ses luttes et ses chagrins, lui soit consacrée, et qu'elle s'école : ois sa protection maternelle ! Puisse notre dernier soupir s'exhaler avec ces dernières paroles de saint Thomas de Cantorbéry, tombant sous le fer de ses assassins : *A Dieu et à Marie !*

NOTRE-DAME DES FLAMMES.

.....Honorez les morts pour que les vivans vous honorent !

Que de fois, en traversant les passages dangereux des Alpes ou des Pyrénées, en parcourant les grèves semées d'écueils de notre sauvage Bretagne, ou les promontoirs d'Espagne ou d'Italie, n'avons-nous pas été distraits des pensées du voyage par la vue de quelque une de ces simples croix de bois, placées sur le bord du chemin comme des bornes milliaires, nous ouvrant les bras pour nous dire : *Passant, arrête-toi !* J'ai pour les croix du chemin une dévotion toute particulière ; dévotion de reconnaissance, dont je vais vous dire la cause.

C'était dans une excursion artistique à travers les montagnes et les lacs de la Suisse ; je venais de visiter, à la chute de l'Aar, la cascade engouffrée de la Handeck ; j'avais franchi péniblement le sommet du Grimsel, me dirigeant

vers le Furca par un chemin peu fréquenté, à travers les rochers nus d'une crête des Alpes, quand une tourmente d'automne, s'élevant du fond de la vallée du Rhône, vint soulever autour de moi des tourbillons de vent et des flots de neige amoncelés. J'étais seul. En quelques instans le chemin disparut sous mes pas, et les longues perches rouges jalonnées pour servir de guides aux montagnards pendant l'hiver disparaurent également à mes yeux. Les rafales se succédaient furieuses et déchirantes. Allant presque à tâtons, j'enfonçais mon bâton ferré devant moi à chaque pas, avant de poser le pied sur ces neiges mouvantes. Je n'apercevais plus rien devant moi : rien que de la neige sous mes pieds, de la neige sur ma tête et de la neige autour de moi.

Je désespérais presque de retrouver mon chemin, quand j'aperçus, à deux pas de moi, entre deux quartiers de rochers, placé sur le plus petit, et comme appuyé sur le plus élevé des deux, un long bâton semblable aux jalons de la route. Heureux de cette rencontre, j'allais passer outre ; mais, reconnaissant bientôt les deux bras d'une croix que je n'avais pas d'abord vus à travers les flocons de neige qui m'aveuglaient, je fis halte involontairement et j'appuyai mon bâton contre le rocher pour me reposer un instant. Cette croix, ainsi placée entre ces deux abris naturels, les mots : *Requiescat in pace !* écrits en lettres noires sur le bois peint en rouge, et la date du 15 septembre 1799, grossièrement entaillée sous le nom d'ANDRÉAS STOFFER, m'arrêtaient frappé d'une soudaine réflexion. Ce jalon de la route était donc une croix funèbre !.... Dans ce moment suprême, craignant de périr, je voulus savoir comment avait péri cet André Stoffler dont je lisais le nom, et je cherchais à expliquer une petite inscription allemande clouée au bas de la croix ; mais je ne pus déchiffrer que ce mot : *ARRÊTÉ !* Je me rendis à cet avis mystérieux : par un singulier rapprochement de dates, je pensai que le 15 septembre 1799 (et nous étions au 15 septembre 1830) dans une autre tourmente peut-être André Stoffler avait péri en cet endroit. Sa mère, sans doute, lui avait consacré ce modeste monument pour que le voyageur, passant par là, donnât une pensée et une prière à la victime, à la vue du lieu du désastre, et pour cela, elle avait écrit *Requiescat in pace !* Et si j'allais aussi, voyageur égaré, mourir ici, me dis-je aussitôt ; inconnu à tous, qui prierait pour moi ? qui mettrait une croix sur la terre où j'aurais succombé ? qui dirait à ma mère cotamment j'ai fini mon voyage ?... Je m'obstinaï donc à deviner l'inscription, parce que je m'imaginai que les parens du mort, en honorant Andréas Stoffler, avaient peut-être aussi pensé à ceux qui pourraient courir les mêmes dangers que lui, en leur disant : *Arrêtez..... priez pour lui, il veille pour vous....* Mais je ne pus lire un mot de plus et je dus me résigner à attendre la mort sort. La croix de Stoffler m'était un sûr garant que quelqu'un dans le monde retrouverait mon corps, et qu'une fois au moins on viendrait prier pour moi en priant pour lui. Je posai donc mon sac contre le montant de la croix, profitant de l'abri des deux rochers pour me garantir contre la fureur du vent : à mesure que la neige tombait autour de moi, je la foulais pour la rendre plus solide, et ce travail incessant rendait ma position plus supportable.

Je dus passer deux heures au moins dans cette situation, et 2 heures sont bien longues en face de la mort !

Pendant les tourmentes d'automne durent peu, et le coup de vent qui m'avait surpris perdait par degrés de sa violence, le ciel s'éclaircissait, la neige cessait de tourbillonner autour de moi, et, prêt à repartir, je cherchais entre avant de me remettre en route, à lire l'inscription de la croix, faire que je supposais toujours qu'elle m'indiquerait mon chemin ; tout à coup, j'entendis, comme venant de dessous terre, de longs cris et le son retentissant de la trompe des montagnards de Suisse. Me retenant aux branches de la croix, je regardai par dessus le plus petit des deux rochers, et je reconnus, à plus de cinq cents pieds au dessous de moi, des mulâtiers cherchant à ramener leurs montures égarées pendant la tourmente. J'étais au bord d'un précipice ! Alors je compris l'inscription d'Andréas Stoffler ; je remerciai Dieu, après ses parens, de m'avoir arrêté sur place en me faisant prier pour lui ; trois pas de plus, je me précipitais dans l'abîme !... N'ai-je donc pas raison, quand je voyage, d'aimer les croix du chemin ? Aussi, pas une de laquelle je ne m'approche ; pas une inscription que je ne veuille lire si j'en aperçois seulement quelques lettres ; pas une pierre que je ne consulte dans les ténèbres que je visite ; parce qu'à toutes il y a un souvenir, et que les souvenirs sont, pour moi, le grand charme du voyage.

Je ne prétends pas que le touriste en diligence, ou celui qu'emporte la malle-poste, puisse se livrer à de pareilles impressions de voyage ; mais enfin, passât-il rapide comme le vent, si au lieu d'une simple croix il aperçoit une chapelle, il doit penser un moment à ce qu'il voit, et se dire : Qu'est-il donc arrivé à ceux qui sont passés ici avant moi ? Ces réflexions, je les faisais hier à la vue d'une chapelle blanche et neuve, surmontée de trois croix, construite sur le bord du chemin de fer de Versailles. J'étais emporté par une locomotive rapide ; mais ma mémoire, plus rapide que la machine, ne dit aussitôt que là aussi un grand désastre est arrivé ; et je pensai avec tristesse que la puissance qui m'entraînait victorieuse a dû céder un jour son cortège à un autre pouvoir de destruction plus puissant ; et que, si l'industrie, comme la gloire, a ses triomphes, elle a, comme elle aussi, ses victimes et ses funérailles.

Vous ne doutez pas qu'avec ma dévotion aux croix du chemin je n'aie voulu voir de près cette chapelle du chemin de fer. J'avais vu, dans les défilés de la Calabre, la croix élevée là où *era successa una disgrazia*. J'ai vu en Vendée la croix plantée dans les genêts, là où le chouan avait reçu la balle

du chasseur bleu ; je vous ai dit comment j'ai vu la croix des Alpes ; je veux donc vous raconter aussi ma visite à la croix du chemin de fer. C'est peut-être la première élevée en pareille circonstance : Dieu veuille que ce soit la dernière !

Dans le même champ de vignes foulé aux pieds et ravagé par le feu, où l'on avait vu, le 10 mai au matin, un homme accablé de douleur planter une simple croix, signe d'un deuil tout particulier au milieu de tant de deuils, s'élève aujourd'hui une petite chapelle en pierre, ossuaire d'un style simple, quoique gothique, souvenir de sa triple douleur. Trois flèches dentelées et surmontées chacune d'une croix, se détachent du monument, pour entourer le toit de forme pyramidale, couronné par une statue. Cette statue, c'est l'image de *Notre-Dame-des-Flammes*, invoquée sans doute par plus d'une victime de ce naufrage dans le feu comme *Notre-Dame-de-la-Mer*, *Maris Stella*, est invoquée chaque jour par le matelot dans les angoisses du naufrage sur l'Océan. Une simple inscription, placée sur la porte en ogive ornée d'un bas-relief de marbre, dit aux passans la destination du monument : PAIX AUX VICTIMES DU VIII MAI !

Si, dans mes courses en Bretagne ; si, au milieu d'une lande sauvage ou sur le bord d'un précipice, j'avais rencontré une chapelle semblable, ombragée par quelques sapins ; si j'avais recueilli dans une légende populaire, que cette chapelle avait été bâtie par un père, ayant perdu en cet endroit un fils, un frère et le fils de son frère ; si on m'avait dit que, dans cette chapelle, on vient prier tous les ans pour le repos de plus de cinquante chrétiens qui avaient péri là, dans d'horribles tortures, je me serais arrêté aussitôt, j'aurais demandé quel gouffre s'était ouvert sous cette foule pour la dévorer ; j'aurais voulu entendre longuement raconter le récit de cette touchante histoire. Mais, parce que l'événement qui a frappé tant de victimes est si près de nous ; parce que l'histoire de la chapelle de *Notre-Dames-des-Flammes* ne nous est pas contée comme une légende ; parce que le tems, qui fait cesser le deuil des hommes sans faire cesser les regrets d'un père, n'a pas donné à ce pieux monument cette teinte sombre et ce cachet d'un passé poétique ; parce que cette triple croix, signe d'un triple deuil, n'est pas encore revêtu des mousses et des lichens si chers aux peintres, et que sont croître les ans, en sera-t-elle moins touchante à nos yeux ? et ne comprendrons-nous pas la douleur de ce père achetant au prix d'or le champ où est mort son fils, et lui faisant bâtir un tombeau où il viendra prier pour lui ; et où l'on priera aussi pour ceux qui ont passé là, avec lui, emportés dans cette tempête de feu ?

Oh ! si les siècles avaient depuis longtems consacré la chapelle du chemin de fer ; si *Notre-Dame-des-Flammes* était, pour le conducteur de la vapeur qu'enorgueillit son triomphe sur le feu, ce qu'est *Notre-Dame-de-la-Garde* pour le pilote de Provence, fier aussi quelquefois de son triomphe sur les flots et les vents de la Méditerranée, que de pèlerins s'y rendraient pour prier ! et avec quel attendrissement on lirait cette inscription à moitié effacée par le tems :

Le 16 novembre 18... Louis-B. de B..... évêque de Versailles, a consacré ce monument, élevé par François L.... de Bretagne, à la mémoire de trois des siens, morts dans un incendie ; les parens des autres victimes du même désastre assistaient à la cérémonie ; les habitans du lieu entouaient le clergé. Que le ciel exauce les prières de ceux qui s'adressent à Notre-Dame-des-Flammes !!!

Eh bien ! tout ce qui serait si beau, si touchant dans une légende, tous les journaux vont l'ont dit et répété, et personne n'y a plus pensé les avoir lus ; et après que cette cérémonie funèbre aura eu lieu à la porte de Paris, quelques passans à peine iront prier en mémoire des douleurs des familles, là où une foule empessée et avide d'émotions courrait contempler les débris matériels et palpitans, causes de toutes ces douleurs. Quant à moi, je dois le dire, je me suis arrêté longtems dans ce champ du triomphe du feu éclairé par les derniers rayons d'un soleil couchant d'automne ; là, je me suis rappelé les rochers des Alpes et la simple croix de bois d'Andréas Stoffer, qui m'a préservé des neiges ; là, j'ai prié pour tous les morts du 8 mai, en répétant ces mots que j'avais lus un jour écrits sur une croix de pierre : *Honorez les morts pour que les vivans vous honorent.*

En descendant de la chapelle de *Notre-Dame-des-Flammes*, je jetai un dernier regard sur le beau paysage que l'on découvre du haut du coteau de Bellevue, et, apercevant au loin les collines de Montmorency et de Saint-Leu, encadrant ce magnifique tableau traversé par la Seine et dont Paris occupe le centre, je me rappelai aussi tristement que par delà ces collines, que par delà cette ville de civilisation si avancée, une œuvre de destruction vandale a été accomplie. A Saint-Leu, le palais des Condés a été détruit de fond en comble ! mais ni le feu du ciel ni celui de l'industrie ne l'ont ravagé ; là les hommes ont tout fait !... il a disparu comme un signe importun d'un deuil trop prolongé !... Et à sa place, pas une chapelle comme à Bellevue, pas une pierre comme en Calabre, pas une croix comme sur les Alpes, pour dire : *« Ici périt le dernier des Condés ! Requiescat in pace !!! »*

A. SALA.

CORRESPONDANCE.

M. L'ÉDITEUR,

Je dois vous exprimer ma reconnaissance pour la note insérée dans votre journal, au sujet de la statue de la Ste. Vierge, que vous avez examinée chez nous. Votre bienveillance vous a suggéré des paroles trop flatteuses pour nous. Il en est même quelques-unes qui manquent un peu d'exactitude. Si je ne puis

vous demander de revenir sur vos éloges, veuillez du moins rectifier un point qui me semblerait blesser encore plus la vérité que la modestie dans laquelle doivent se renfermer de pauvres religieuses. Les essais qui ont préparé notre travail n'ont été ni bien longs ni bien difficiles, car ce sont les Pères Oblats qui nous ont communiqué le procédé suivi pour ce genre de travail. C'est à eux que nous devons en partie l'avantage de nous rendre ainsi plus utiles encore à notre pays. Le présent que nous leur faisons de notre première statue n'est qu'un juste tribut de gratitude, pour l'avantage qu'ils nous ont fourni. Elle leur appartenait bien plus qu'à nous.

SŒUR BEAUBIEN, *Supr.*

Malgré la modestie de nos bonnes Sœurs, nous maintenons nos assertions à l'endroit de Péloge, car elles nous furent dictées par la vérité ; et nous sommes heureux d'avoir à féliciter le R. P. Telmon de la part qui lui en revient, ce qu'il nous avait laissé complètement ignorer. *N. du Réd.*

BULLETIN.

—Le *Caledonia* est arrivé à Boston mercredi dernier ; il apporte des nouvelles d'Angleterre du 4 et de Paris du 2 janvier. Nous n'avons pu encore nous procurer nos journaux et ne pourrions donner de nouvelles que vendredi.

Dans la pénurie de nouvelles politiques où nous nous trouvons, on est heureux d'avoir à constater des faits bien autrement grands et intéressans que tous les vains bruits de ce monde. Les gouvernemens les laissent passer inaperçus, les diplomates et les habiles ne s'en occupent pas, les heureux du monde les regardent comme des trouble-fêtes. Mais les justes de la terre en font leur grande affaire ; mais Dieu et les saints du ciel les contemplant ; mais les anges et les hommes les couvrent de bénédictions ; et les fruits qui en découlent ne sont pas éphémères et insipides, mais ils sont durables comme le sentiment qui les produit, et suaves comme les vertus. Nous voulons parler de la charité, de l'immense charité de cette ville. A aucune époque peut-être on ne vit d'aussi touchans exemples de charité que ceux qui chaque jour nous sont racontés. Nous pouvons bien répéter que Dieu protège notre pays, qu'il est avec nous, sa présence est visible ; car la charité, c'est Dieu, et nous la voyons partout, chez les grands et les petits, les riches et les pauvres, elle nous presse, elle nous enveloppe de toutes parts. Les admirables Dames de la charité rivalisent de zèle et d'activité pour aller à la quête des aumônes, à la découverte des indigens, à la recherche de tous les besoins. Elles comptent pour rien les fatigues et les démarches ; c'est pour elles une jouissance, une véritable fête que d'aller soulager les pauvres, recueillir les orphelins, secourir les veuves, et répandre dans tous les cœurs alligés les trésors de consolation que renferme leur cœur. Et en effet y a-t-il une fonction plus belle, un titre plus sublime que les fonctions dont elles ont fait choix dans leur noble dévouement, que le titre si auguste de SERVANTES DES PAUVRES ? Elles ont compris ces charitables Dames les devoirs que ce titre imposait à leur charité. Elles ne reconnaissent plus de bornes dans leur sacrifice de chaque jour : et saintement ingénieuses elles vont avec une louable importunité, non plus frapper seulement à la porte du riche ; mais elles écoutent s'il leur arrive quelque bruit de fête et de joyeux divertissement, dans cette saison des fêtes et des joies mondaines ; et aussitôt elles se présentent demandant les débris des festins splendides pour leurs pauvres malades, pour leurs petits enfans qui n'ont jamais connu la joie et les fêtes et qui n'ont pas toujours du pain ; demandant quelques riches parures à ces toilettes qui ne vivent qu'une nuit, pour les consacrer aux ornemens du temple de Dieu, au soutien des pauvres missions. Et l'on s'empresse d'applaudir à cette ingénieuse charité, car le bonheur rend généreux, et l'on emplit le panier de la quêteuse de délicieux débris, et l'on se dépouille en riant de la brillante parure, heureuse de donner à Dieu et à ses pauvres la dime de ses richesses. Cette belle conduite ne vous rappelle-t-elle pas les beaux traits de la vie de St. Vincent de Paule, lorsque sous ses yeux, dans l'émotion que faisait naître sa puissante parole, on voyait les dames de la cour se dépouiller de leurs bijoux et les jeter avec leur bourse aux pieds du père des pauvres ? Ces généreux sentimens se propagent ; de charitables pères de familles accueillent dans leurs maisons de pauvres orphelins, et les mettent au rang de leurs propres enfans. On compte une famille qui en a ainsi recueilli jusqu'à sept ; plusieurs autres excellens chrétiens ont imité ce bel exemple. C'est un respectable citoyen qui vient de découvrir dans un hangard ouvert à tous les vents une famille entière, sans lit, sans pain, sans vêtements. Il prend le plus souffrant, un jeune enfant, qui durant le trajet appelle à grands cris sa mère, mais qui se console bientôt en se trouvant si bien des soins et des caresses de sa mère d'adoption, et il

fait donner un asile et des secours à ceux dont il ne peut se charger, et toute cette famille est à l'abri du besoin. C'est une pauvre orphelin, jusque là idiot, et que recueille un homme charitable, qu'il instruit, qu'il aime comme son enfant. Ce sont des malheureux de tout genre que la charité découvre et sauve du désespoir et soivent du déshonneur. Et remarquez que de ce moment ces maisons qui sont devenues des maisons de refuge sont heureuses et prospères : l'aisance et la fortune sont venues les habiter en même tems que la charité. C'est que Dieu attache une bénédiction particulière aux œuvres qu'anime cette sainte vertu, et que la charité, dans ses vues providentielles, reçoit déjà dans ce monde une juste récompense. Oh ! oui, notre pays est un pays de charité, un pays de bénédiction ! Puissent ces salutaires exemple être portés partout, afin que réunis dans un même dévouement nous puissions de plus en plus faire bénir la religion qui l'aura enfanté.

L'*Aurore* contient dans un de ses derniers numéros, un article remarquable sur l'industrie agricole et manufacturière. Ce sont des vues d'encouragement proposées à l'appréciation de nos compatriotes qui, par manque d'une certaine ambition et d'une confiance légitime en leurs propres forces, négligent les ressources qu'ils ont sous la main et qui augmenteraient leurs revenus et leur prospérité. Nous applaudirons toujours de grand cœur à ce qui pourra contribuer au bien-être de nos concitoyens, à ce qui favorisera l'industrie agricole dans notre pays ; car nous regardons l'agriculture comme la source la plus constante et la plus féconde de la véritable richesse. Les améliorations dans l'agriculture sont trop universellement négligées, de l'aveu de tous. Il ne faudrait pas croire que tout est perdu, quand une des céréales vient à manquer ; ni qu'on doit abandonner la culture d'une terre, quand elle est devenue fatiguée et stérile. Il y a des moyens de lui rendre sa fécondité première ; car notre sol n'est assurément pas plus ingrat que celui des landes que l'on rencontre en Europe, et que l'industrie agricole a su merveilleusement fertiliser. Outre l'avantage que l'on peut retirer de la chaux, ainsi que le remarque judicieusement l'auteur de l'article précité, il y a encore d'autres engrais factices dont on fait usage sous nos yeux ; il y a le secours des prairies artificielles, périodiquement renouvelées, et qui, à l'utilité de fournir d'excellent fourrage ou de riches pâturages, ajoutent celle non moins précieuse de renouveler la terre et de lui servir d'engrais ; il y a le moyen de remplacer utilement une des céréales qui ne réussit pas par une autre qui produit avec abondance, et dont on peut utiliser la consommation de la manière qu'indique l'*Aurore* ; il y a enfin le mode de culture qu'il ne faudrait pas tant négliger, les améliorations et les changemens introduits dans les formes, modes qu'il ne faudrait pas toujours mépriser, surtout quand l'expérience et les succès sont là pour les recommander. Un cultivateur a une infinité de ressources que souvent il ne soupçonne même pas ; et pour peu qu'il soit actif et intelligent, avec les habitudes d'ordre et d'économie qu'ont généralement les habitans de la campagne, il est difficile qu'il ne parvienne pas à une honnête aisance. Tous les étrangers qui ont visité le Canada et qui ont vu la richesse foncière de nos habitans ont été unanimes à la regarder comme une source infaillible de fortune et de prospérité, quand on voudra l'exploiter avec discernement. Or, presque tous les Canadiens sont propriétaires fonciers, et il est impossible qu'ils négligent longtems encore l'exploitation de leurs ressources naturelles. Qu'on compte un peu moins sur l'argent mis en circulation par le commerce : le commerce est essentiellement agiotage ; et l'agiotage, qui peut faire par circonstance la fortune de quelques individus, ne fera jamais celle d'une nation. Au lieu que l'agriculture est constante et universelle dans ses résultats.

Le *Canadien* a fait entendre, il y a quelques jours, de nobles et généreuses paroles dont nous demandons pardon de n'avoir pas parlé plus tôt. Il demande à grands cris l'amnistie, l'amnistie en faveur de nos infortunés frères, l'amnistie pleine et entière. Il n'y aura pas dans ce pays un noble cœur qui ne s'associe à ce saint désir de hâter la réalisation d'un vœu si légitime. Oh ! oui, c'est assez, c'est trop que trois ans d'expiation pour une faute, une erreur d'un moment ! c'est trop que trois ans de vie dans la souffrance et dans les larmes ! c'est trop que trois ans d'exil loin de tout ce qu'il y a de beau, de tout ce qu'il y a de bon, de tout ce que l'on aime dans le monde, sa famille et sa patrie ! c'est trop que trois ans d'angoisses pour d'innocentes mères, d'innocentes épouses, d'innocents orphelins ! Oui c'est trop ; et vous le comprendrez, vous dont la puissance, dont une parole peut consoler tant de douleurs

et sécher tant de larmes. Cette ère nouvelle qui vient de naître pour nous, et que nous bénissons, elle doit luire aussi et surtout pour ceux de nos frères qui furent les plus grandes victimes de ces tems malheureux dont on proclame en ce moment l'oubli. Et que seraient nos espérances, si elles étaient exclusifs du pardon et du retour de nos chers exilés ? Comment pourrions-nous bénir la justice et la miséricorde de notre reine, si des bruits de chaînes et des cris de désespoir nous arrivaient toujours des plages de l'exil ? Qu'on laisse aux scélérats que la société repousse, aux voleurs et aux assassins, des punitions dignes de ces grands coupables. On comprendra cela enfin, nous l'espérons, et on rendra au Canada, leur patrie, les fils qu'il a perdus. Car on veut réparer les désastres passés, les réparer complètement, dit-on : ce ne sera donc pas une demi-réparation. Hélas ! c'est bien assez pour la haine de nos ennemis, pour ceux qui ne veulent entendre parler ni de justice ni de pardon, et qui ont cependant toujours le mot de religion à la bouche, c'est bien assez pour eux que le souvenir de l'échafaud encore tiède du sang canadien ; il ne faudra pas sans doute à leur soif de vengeance des supplices sans fin. Honneur donc à l'estimable journal qui, au milieu des félicitations et des actions de grâces, a jeté le cri généreux d'AMNISTIE. Il aura de l'écho ; et ce ne sera pas en vain que tout un peuple l'aura répété, en le mêlant à ses vœux et à ses prières.

— ❖ —
De l'*Aurore*.

Bulletin.—L'accident de l'éditeur du *Herald*, signalé dans les remarques des *Mélanges*, reproduites dans l'*Aurore* peut faire craindre les plus graves conséquences.

L'ensure qui va croissant ne cesse d'ajouter de même à la difficulté de faire l'extraction du Jésuite arrêté dans l'œ�ophage du malheureux rédacteur qui souffre d'atroces douleurs, jointes à l'oppression produite par l'ensure qui gêne le passage de l'air pour entrer dans la trachée-artère.

Faire descendre le Jésuite comme naguère à Londres l'os de perdrix dans le gosier du duc de Wellington, n'est pas chose possible. Nos doctes Esculapes de Montréal ne manquent pas de science mais d'instruments comme d'expérience pour prendre sur eux de faire une pareille opération, dont d'ailleurs on ne trouve point d'exemple dans les annales de la chirurgie.

Ce qui rend la situation de l'éditeur plus critique, c'est qu'aux accès d'une fièvre brûlante se sont joints ceux du plus furieux délire, et que les redoublements sont suivis tour-à-tour de la prostration des forces du malade à proportion de la violence des paroxysmes.

Nos renseignemens ne vont pas plus loin pour le moment sur cet article.

— ❖ —
Extraits du *Courrier des Etats-Unis*.

EMPRUNT CANADIEN.—On écrit de Londres, en date du 15 déc. : L'émission de l'emprunt canadien, annoncée dans le *Times* d'aujourd'hui, a été affichée à la Bourse, suivant l'usage, ainsi qu'à la Banque d'Angleterre. On n'a point été surpris de cette nouvelle, à laquelle on s'attendait depuis la passation de l'acte qui autorise l'emprunt. L'argent commande aujourd'hui des intérêts si minimes, que les capitalistes se jettent avec avidité sur un placement avantageux garanti par le gouvernement anglais. Au taux actuel des fonds publics, le nouvel emprunt à 4 p. 100 sera sans doute souscrit à 100. ce qui donnera un intérêt d'environ 3½ p. 100. En outre de l'énorme masse de capitans qui ne trouvent pas de placement, il y a une autre circonstance favorable à l'emprunt canadien. C'est la croyance, généralement répandue, que le gouvernement prépare une réduction de 3½ p. 100. Si pareille mesure se réalisait, le 4 p. 100 canadien, qui ne sera rachetable que dans vingt ans, serait, sur le marché, le seul emprunt public qui commandât plus de 3 p. 100. Une seule cause peut influencer d'une manière défavorable ce nouvel emprunt : c'est la crainte de voir s'opérer, dans le prix des espèces, une fluctuation qui rendrait celles-ci aussi rares qu'elles sont maintenant abondantes. Le montant de l'emprunt ne s'élevant pas à plus de 300,000 livres stg., on ne pense pas qu'il y ait aucun inconvénient à le contracter par souscription publique, au lieu de recourir aux soumissions enchetées, comme cela a lieu d'ordinaire. D'après l'avis officiel, les actions seront remboursables dans vingt ans. Les puristes financiers chicanent sur l'ambiguïté de cette phrase qui ne dit pas si le remboursement sera obligatoire ou facultatif.

L'AMÉRIQUE JUGÉE PAR UN AMÉRICAIN.—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la correspondance suivante, remarquable non seulement parce qu'elle fait des institutions américaines une critique spirituelle, mais encore et surtout parce que cette critique émane d'un Américain. Son signataire, M. E. W. J., a un nom connu parmi les publicistes de ce pays, et chacun entreverra ce nom sous les initiales transparentes derrière lesquelles il se tient à demi caché. En donnant asile dans nos colonnes à ce curieux jugement, porté par un Américain de talent et d'éducation sur son propre pays,

ce n'est pas à dire que nous en acceptons tous les termes. Nous entendons, au contraire, laisser à l'auteur la responsabilité de ses opinions sociales et politiques.

Monsieur,

Washington, 19 janvier 1843.

Les étrangers peuvent à peine connaître ce pays-ci ; et ceux qui y sont nés n'osent pas en parler comme ils pensent, si, par hasard, ils ont les lumières ou la hardiesse d'esprit qui mettent les hommes à même de juger leurs compatriotes. Enfin, M. le rédacteur, c'est un peu, dans tous les pays, comme dans l'ancienne Rome, qui avait un nom mystérieux, qu'on a caché toujours aux étrangers, bien persuadés que si ceux-ci en avaient la connaissance, ils sauraient séduire et enlever aux Romains le dieu dont la présence les protégeait. Chaque peuple a, de même, son énigme nationale, que les étrangers ne peuvent pas deviner, et qu'il n'est pas permis aux indigènes de divulguer.

Nous avons, il est vrai, ce qui s'appelle liberté de la pensée et de la presse : mais vous, monsieur, qui connaissez un peu ce pays, vous avez du sentir jusqu'où cela va. Dans quelle monarchie européenne ose-t-on moins attaquer le souverain et le gouvernement, quelque mauvais qu'ils puissent être ? Peut-on écrire, comme théorie, chez nous, aussi librement en faveur des rois, qu'on le fait, en France ou en Angleterre, en faveur du républicanisme ? Non : celui qui le ferait perdrait tout espoir de fortune politique, dans un pays où il n'y a presque pas d'homme qui n'aspire à la faveur populaire, seul moyen de sortir du néant de la démocratie.

Enfin, on est, soi-disant, libre de penser et d'écrire ce qu'on veut. C'est bon ; mais qui le fait ? Premièrement, la démocratie, comme toutes les formes du despotisme, ne veut pas qu'on la discute ; et secondement, son action sur le caractère et l'esprit les amoindrit, et réprime autant la supériorité intellectuelle que toute autre grandeur qui n'est pas un don commun à la populace. En un mot, c'est l'empire de la médiocrité, en vertu, en talent, en tout.

Mais la liberté, qu'est-elle dans un pays où les institutions mêmes ont banni les honneurs, les distinctions, hormis une seule—les emplois publics ; et où une moitié des citoyens, par un principe absurde de bascule sociale appelé le droit des majorités, prospère, tous les ans, l'autre moitié, pour être proscrite, à son tour, l'année prochaine ? Quelle liberté, et quelle espèce de gouvernement administratif peut-il y avoir là, où une chose comme celle-ci est passée en pratique ?

En Virginie, où je suis né, et où j'ai appris mon peu de français, celui qui oserait se donner le titre de fédéraliste, ou qui parlerait haut contre le droit d'instruction par les *committees*, ou contre les résolutions des quatre-vingt-dix-huit, serait mis au ban populaire. Pas de rémission pour lui ! Il tomberait sous une exclusion politique cent fois plus inexorable que les anciennes lois anti-catholiques de la Grande-Bretagne.

J'ai vu le tems où, dans tout le Nord-Est, et surtout dans New-York et la Pensylvanie, la franc-maçonnerie jouissait, par ses momeries antiques, du privilège d'exciter la consternation de tous ceux qui n'en connaissaient rien, et à bien plus juste titre, de tous ceux qui en savaient quelque chose.

Vous vous rappelez, sans doute, l'affaire de Mlle. Marie Monk, sainte personne qui, de son propre aveu, avait étranglé les fruits de ses longs amours, et commis plus de crimes qu'il n'y en a au Décalogue ? Dans le pays de l'intelligence, de la liberté, et de la tolérance, une créature tarée, comme celle-là, entachée de tout ce qu'il y a de plus infâme, a pu mettre en danger la vie de tous les religieux, faire renverser des églises, brûler des couvents, et allumer, par tout le pays, la flamme du fanatisme, qu'on n'a pas pu éteindre encore.

Allez, s'il vous plaît, en Pensylvanie, éclairer les Allemands sur leur cuisine de *sour-kout*, ou leur croyance astrologique à la lune ! Parlez aux Caroliniens du Sud du tarif, ou aux Géorgiens de leurs systèmes de lotteries de terre et de finance. Faites sentir aux habitants des Etats sans esclaves la mauvaise foi de leur prétendu droit de pétition, en dehors de tout grief, contre le pacte national ! Allez vous expliquer avec les gens du Mississippi sur la morale des coupe-gorges et des répudiateurs ! Dites un petit mot, en passant, à l'Ohio, sur le saucage et le pillage des banques, et fâchez de détourner les Missouriens de la chasse des pauvres Mormons, qui, après tout, ne sont pas pires que les Trembleurs, ni même que les Mahométans !

Partout, je ne vois en vogue que la soumission illimitée de l'intelligence aux caprices de la foule. C'est une politique où, si quelque chose va bien, c'est malgré les passions de la multitude et les calculs des hommes d'état. Et nous voulons avoir la liberté, et donner à un peuple de Troglodytes la république idéale de Platon !

Voilà pour ma préface, l'histoire dans ma prochaine.

E. W. J.

A Washington, samedi le 21 janvier 1843.

Monsieur,

On s'est occupé, pendant cette semaine, au Sénat, de la question de l'Oregon, et à l'autre chambre de celle de l'abrogation de la loi des Banqueroutes. La première est encore en discussion ; la seconde a été votée, à une forte majorité. Sa décision finale est, à présent, entre les mains du Sénat, où, sans doute, la tactique législative sera assez forte pour retarder l'adoption du même vote, mais non pour l'empêcher. Le grand objet de ceux qui voudraient conserver la loi sera maintenant d'en prolonger l'existence, s'il est possible, jusqu'aux derniers jours de la session, afin d'en retarder les avantages le plus qu'il leur sera possible.

Comme le rappel de la loi est certain, on peut dire que voilà le renverse-

ment de la dernière des grandes mesures des Whigs. Le projet d'une Banque Nationale, qui était le vœu presque général de ce parti, a avorté à plusieurs reprises ; la loi de distribution du domaine public aux Etats, quoiqu'elle eût été soutenue par toutes les dynasties successives de l'Opinion, a été renversée ; la limitation de la magistrature présidentielle, à un seul terme, a tout-à-fait échoué ; il n'y a que le tarif, que les deux partis avaient également désavoué, qui ait pu s'élaborer. C'est un drôle de jeu que notre politique. On ne sait plus comment les choses réussissent, ni ce qui les fait manquer. Ce que je vous ai dit, dans ma dernière, par rapport aux hommes, il faut que je vous le répète, par rapport aux actes nationaux : les mesures les plus sottes ne rencontrent presque pas d'obstacles, mais les grandes mesures et les grands hommes sont culbutés par tout ce qu'il y a de minime.

Parmi la démocratie, grandeur d'âme ou d'esprit fait peur. Un homme, vraiment robuste de cœur comme de raison, le génie intrépide qui ne veut pas se plier aux lâches complaisances du démagogisme, se fait redouter par sa supériorité même, et haïr pour ses services patriotiques. C'est Gulliver dans l'île des Lilliputiens. De toutes parts, les Pygmées l'entourent et l'enchaînent à terre, pendant qu'il dort. Sa grandeur est un reproche à la petitesse universelle. Il a beau sauver la capitale ou le palais même en flammes : on le récompense par une accusation d'avoir profané les lieux saints. Enfin, il saisit et mène au port toute la marine ennemie, et on le chasse du royaume. Plus ses services sont admirables, moins on veut de lui.

Enfin, il faut se faire petit, si on a eu le malheur d'être né grand. Celui qui porte sa tête plus haute que les autres est saisi aux jambes, par mille petites mains qui bientôt le renversent. Mettez-vous à genoux devant la multitude. Si vous n'êtes pas encore assez bas, prenez une posture encore plus humble, et mettez vous à quatre pattes ; et une position plus sûre pour ne pas choir et plus aisée pour s'avancer. Encore y a-t-il du danger et même de l'indépendance à faire ainsi le quadrupède ; quatre jambes peuvent faillir, comme deux ; de sorte qu'il vaut mieux ramper. Les reptiles de la politique ne peuvent pas tomber. Ils glissent sur tout, avec une flexibilité que rien ne peut arrêter.

Vous avez dû remarquer une bizarrerie de notre régime démocratique, quant à cette loi des banqueroutes. Elle a été portée par une assez grande majorité, tant populaire que législative. Il n'y a pas plus de quatre ou cinq ans qu'elle a été proposée, dans une forme strictement pareille, par les démocrates, qui dernièrement ont mis toute leur bande en émeute, pour la renverser. Notre consciencieux président lui a donné sa signature, sans scrupule, lors de son adoption. Ensuite, il a laissé à entendre qu'il était fâché de l'avoir approuvée. Mais quand, durant l'hiver passé, elle a failli être abrogée par les chambres, il est certain qu'il aurait refusé d'en signer le rappel, croyant se faire, par ce moyen, un parti. A présent, il n'y pense plus. Démocrates, whigs, président, ils ont tous abandonné cette malheureuse loi. Voulez-vous que je vous explique ce phénomène ? C'est bien simple. Tous ceux qui s'en sont prévalus n'en veulent plus. Ils en avaient besoin pour payer leurs dettes ; à présent qu'ils vont avoir des débiteurs à leur tour, ils ne veulent pas qu'on les paye de cette monnaie.

La question de l'Oregon va doucement. Au sénat, elle a eu une discussion lumineuse, qui n'est pas encore finie. Elle roule sur un fait principal, celui de savoir si l'Angleterre a fait, ou non, acte de possession, comme le projet de loi veut que nous le fassions, en donnant le sol en toute propriété à ses sujets. Il n'est pas encore prouvé qu'elle l'ait fait, mais il est constaté qu'elle a si bien manœuvré que nous sommes presque tout à fait chassés d'un territoire sur lequel elle a juste autant de droits que sur la Chine. Si vous voulez comprendre la question, lisez dans le *National Intelligencer* les analyses des deux discours de M. Benton et de M. Choate. Je crois qu'on finira par omettre les dons de terres aux colons ; mais qu'on signifiera aux Anglais que le traité de possession mutuelle cessera, après l'année d'avis préalable qu'il exige. En attendant, on enverra une colonie et on bâtera des forts.

E. W. J.

—Il vient d'être publié par le synode personifié dans sa sainteté M. David Hale, éditeur du *Journal of Commerce*, un curieux manifeste politico-religieux. Ce manifeste, adressé à tous les catholiques romains des Etats-Unis, a pour but de les engager à abjurer leur soumission à la tyrannie de l'église romaine, pour entrer dans le giron du protestantisme. C'est un prosélytisme auquel on ne saurait reconnaître l'esprit d'à-propos, à défaut d'autre, dans un moment où la principale église du calvinisme, dans New-York, est mise en vente par suite des discordes qui divisent ce camp déjà si divisé. M. D. Hale proclame que la version protestante de la Bible respicndit par son unité et sa fidélité. D'où vient donc que les presbytériens, les méthodistes, les quakers, les quabaptistes, et toutes les autres variétés de l'armée luthérienne se combattent un verset de cette bible à la main ? C'est là une singulière unité. " Il n'y a pas apparence, dit M. Hale, que les institutions de ce pays aient été faites par des prêtres catholiques romains. Elles sont l'œuvre de prêtres et laïques protestants." C'est vrai, mais il n'y a pas toujours lieu de leur en faire compliment. Nous renvoyons à cet égard le journaliste américain aux deux lettres de notre correspondant de Washington, son compatriote. " Vous trouvez ici tout ce que vous souhaitez, continue M. D. Hale s'adressant aux émigrants, et dans l'Amérique du Sud tout ce que vous ne souhaitez pas. Vous ne pouvez répondre à cela qu'en disant que l'Amérique du Sud est habitée par des catholiques et l'Amérique du Nord par des protestants. Ce qui a fait tant de mal là peut-il être bon ici, et ce qui a fait tant de bien ici peut-il être mauvais nulle part ?"

D'abord, nous ne savons pas trop si les émigrants de l'Amérique du Nord sont bien mieux lotis que ceux de l'Amérique du Sud; cela fait au moins question. Et si cette question devait être résolue au profit du Nord, sous le rapport des intérêts pécuniaires, elle ne le serait certes pas sous celui de la liberté et du bien-être qu'apporte la similitude des mœurs et des caractères sociaux. La vie de Boston ou de Philadelphie est-elle plus en harmonie que celle de la Havane, de Mexico ou de Rio-Janeiro, avec les goûts des Européens-catholiques? Nous ne le croyons pas. Quant à la différence qui existe, entre les deux Amériques, sous le rapport gouvernemental, M. D. Hale fait une singulière méprise en l'attribuant à la différence de leurs foies religieuses. Les républiques de l'Amérique du Sud ne sont en proie à l'anarchie que pour avoir voulu copier l'Amérique du Nord, et avoir rompu trop tôt avec les conditions de leur génie. Elles sont dans l'anarchie pour n'avoir pas su rester elles-mêmes. Les peuples ont leur vocation et leur tempérament comme les individus. Murillo aurait probablement fait un aussi mauvais marchand de morue que Rossini un maladroit *broker*; mais les peuples chez lesquels abondent les *brokers* et les spéculateurs verront rarement surgir parmi eux des Murillo et des Rossini. Condamner le catholicisme comme règle sociale et civilisatrice, c'est oublier que la France lui doit les siècles de François Ier et de Louis XIV, que l'Espagne lui doit celui de Charles Quint, et que l'Europe entière lui doit le nouveau monde, dont quelques pygmées ont la bouffonne idée de vouloir l'exiler aujourd'hui. Christophe Colomb n'était pas luthérien, que nous sachions. M. D. Hale termine son factum en accordant de pompeux éloges au manifeste par lequel a commencé le schisme qui avait éclaté entre les marguilliers et l'évêque de la Nouvelle-Orléans. Il fait de ce document un titre à l'immortalité de ses signataires. Cette petite flagorneuse va recevoir un douloureux soufflet du rapatriement qui vient de s'opérer entre des hommes qu'un moment d'égarement avait divisés. Mais c'est une raison de plus pour que nous y applaudissions.

DESTITUTIONS.—Une correspondance de Londres rapporte comme vraisemblable le prochain rappel de Sir Charles Bagot, gouverneur du Canada, et de lord Ellenborough, gouverneur de l'Inde.

UNE HISTOIRE DE VOLEURS.

Le village de Fresnoy-le-Grand, situé entre Saint-Quentin et Bohain, est un des plus peuplés, des plus industriels peut-être, du département de l'Aisne, qui en compte tant où le commerce français va puiser ses plus belles étoffes en coton, en laine et en fil. Les fabriques de Fresnoy-le-Grand, qui depuis quelques années ont acquis une prodigieuse extension, travaillent spécialement la laine et la soie; elles tissent une grande partie de ces légers barèges et de ces admirables cachemires qui mettent le luxe des Indes à la portée des bourgeois de la rue Saint-Denis et des élégantes de la province. Nécessairement un tel village doit être fort riche, et le sens civilisateur doit s'y développer aussi activement au moins qu'en certaines petites villes bien fières de leur sous-préfecture, quoiqu'elles n'aient pas fait un pas en chaque siècle. Fresnoy-le-Grand pourrait donc se croire positivement une ville, s'il possédait un Café... Un café! ce premier symptôme de progrès humain, cette transition harmonieuse de la matérialité qui commence à penser et de l'intelligence qui digère. Effectivement le grand Fresnoy n'a pas tout-à-fait franchi la ligne qui sépare l'âpre labeur de l'oisiveté et du bon goût. Ce Caliban, est toujours à demi enveloppé dans sa peau d'ours.

Rien de plus curieux que ce travail d'un principe qui tend de jour en jour à se transformer, comme un bourgeon qui va se débarrasser de sa rude écorce pour s'effeuiller au soleil; rien de burlesque en même temps comme ces efforts du paysan qui veut se faire citadin, ces bégaiemens de l'homme qui n'a encore exercé que ses mains et qui tâche d'éveiller son intelligence; ces saluts de la semelle qui écorchent encore un peu le parquet, récemment substitué à la terre battue ou à l'argile cuite.

Il y a un certain nombre d'années, des vols considérables et assez fréquents troublèrent la tranquillité de cette commune; il ne se passait pas un mois que le maire ou le juge de paix ne reçût une nouvelle plainte. En vain les enquêtes furent-elles dirigées avec la plus grande sévérité, elle ne produisirent aucun résultat; en vain la surveillance la plus stricte demeura-t-elle observée à l'égard des gens mal famés du village, il fut impossible de les prendre en faute. Des battues générales furent faites dans les bois environnants; elles amenèrent la découverte de quelques vagabonds, qui furent conduits dans les prisons de Saint-Quentin; mais aucune charge suffisante ne s'éleva contre eux, et malgré leur incarceration les vols n'en continuèrent pas moins à désoler la commune, on dut chercher ailleurs. Une défiance haineuse avait armé les habitants contre tous les étrangers qui traversaient leur village ou s'y arrêtaient, fussent-ils des huissiers, des employés des contributions, et même des commis-voyageurs en vins, ces joyeux et honnêtes industriels dont les sourires sont si francs, les poignées de mains si fréquentes et les promesses si bien tenues. Le commerce des colporteurs, des bimbelottiers; des marchands de *croques* et de *boutons de guêtres*, friandises indigènes, était mort dans Fresnoy-le-Grand; pas une de ces industries à dos d'homme n'osait y repaître; et les mendians des communes voisines s'écartaient pour cause de ses hautes houblonnères; la masse informe de son église apparaissait de loin à tous les voyageurs comme un menaçant épouvantail; tous maudissaient son inhospitalité et fuyaient l'ombre de ses haies comme celle du mancenillier. A l'extérieur, à l'intérieur, partout c'était une terreur organisée et complète.

Quand il ne fut plus possible de s'en prendre aux mauvais sujets, aux vagabonds et aux étrangers, on s'en prit aux *Parigols*; c'est ainsi que les habitants de Fresnoy nomment dans leur jargon les Parisiens et particulièrement les enfants-trouvés que l'administration envoyait chez eux, il y a quelques années encore, pour qu'ils y apprirent à travailler et à vivre. Assurément ces pauvres enfants, soumis à des patrons brutaux et avarés, attachés du matin au soir à un métier à châles, travaillaient beaucoup. Quant à vivre, c'était tout au plus, et si aujourd'hui quelques-uns sont bien établis et mariés dans le pays, plus d'un a succombé, pauvre martyr! Ce nom de *Parigols* était déjà pour eux une insulte, comme en prodiguaient toujours aux minorités souffrantes les majorités populaires, et pour les accabler les violences des enfants du village se joignaient aux mauvais traitements des maîtres tisseurs. Donc il était naturel que ces infortunés parias fussent soupçonnés des vols dont les auteurs échappaient comme par magie à toutes les recherches. Plus intelligents que les autres enfants et souvent que leurs patrons eux-mêmes, ils subissaient les interprétations mauvaises que la force impuisante n'épargne jamais à l'esprit qu'elle hait; par cela qu'ils étaient plus adroits, plus subtils que les indigènes, on les supposait charitablement fripons et voleurs. Quelques-uns de ces malheureux enfants furent soumis à une espèce de question par les parents ou les amis de ceux qui avaient été volés, et par les vols eux-mêmes; on voulut les forcer à avouer dans quel coin de garenne, sous quelles haies de jardin ils avaient caché leur butin; mais comme on n'en put rien tirer et qu'on ne sut plus décidément à qui s'en prendre, on les roua encore de coups pour les punir de leur innocence.

Du reste, ces vols n'étaient pas exécutés avec moins d'adresse que d'audace; nulle part on ne trouvait de traces d'escalade ou de fracture; les clefs des armoires restaient dans leurs cachettes, et les cachettes les meilleures étaient toujours éventées. Les propriétaires qui n'avaient pas de chiens s'en procurèrent à tout prix, ceux qui en avaient les rendaient féroces en les agaçant à coups de fouet. Jamais on n'avait vu tant de chiens dans un pays, jamais on n'avait été mordu aussi fréquemment. Saint-Malo, de cabine mémoire, n'eût rien été auprès de Fresnoy-le-Grand. Nul n'osait se hasarder à une heure indue dans les rues du village, et toute la nuit c'était un vacarme qui empêchait les rêves dormeurs de fermer la paupière. Encore si les vols s'étaient interrompus! Mais ils devenaient toujours plus insolents, toujours plus inconcevables; et en définitif il n'y eut que les chirurgiens, les apothicaires et les artistes vétérinaires qui gagnèrent quelque chose à ce surcroît de précautions.

Et pourtant les autorités du pays n'étaient pas *manchottes*, comme diraient les infortunés administrés de Fresnoy-le-Grand. D'une part, c'était M. Jérôme Coutard, fermier citadin, qui avait toujours le code à la main et des paroles emphatiques à la bouche, M. Jérôme Coutard, dont la table était ouverte à tous les commis-voyageurs, gabelous, rats de cave, etc., à la charge par eux de subir, quelques heures durant, les dissertations rustico-prétentieuses du grand homme incompris. En effet, le docte Jérôme Coutard ne trouvait pas à qui parler dans la commune, puisqu'il y avait guerre ouverte entre lui et le notaire, dont la famille renouvelait avec la sienne les rivalités des *Guellés* et des *Gibelins*; que le curé se montrait plus savant que lui, et que tous les autres étaient selon son expression, *enfoncés dans la matière*. Conséquemment le grand homme incompris avait raison de saisir au vol tous les bourgeois de passage, pour leur prouver combien il était peu à sa place, et leur montrer chez lui, contrairement aux vers de Boileau, pour les citations duquel il avait un faible, *la ville au milieu de la Campagne*. A part cette douloureuse préoccupation, qui lui faisait de son village une sorte de terre d'exil, le maire de Fresnoy-le-Grand était un intelligent administrateur, et suffisait amplement aux besoins municipaux de ses *concitoyens*, comme il s'obstinait à les nommer.

Il était notablement secondé dans l'exercice de ses solennelles fonctions, par le père Lagruc, petit vieillard à tête blanche, au fin regard, mais *bon-homme* s'il en fut, au dire de son collègue. Il est de fait pourtant que le bon sens du père Lagruc fut maintes fois plus efficace que le code de poche et que le beau langage de M. Jérôme Coutard. Les Fresnoysiens qui avaient une contestation à vider ou une plainte à faire valoir, s'adressaient de préférence à leur vieux juge de paix, lequel du reste était vénéré comme une patriarcho dans toute la commune et à dix lieues à la ronde. On prétendait au contraire que *M. le maire* se montrait plus jaloux du titre de fin procédurier que de celui d'honnête homme.

Quoi qu'il en soit, le concours des deux autorités constituées avait paru à peine suffisant dans les circonstances graves où se trouvait le village. De son côté le garde champêtre n'en pouvait plus et demandait une augmentation de salaire; il fallut donc aviser à des moyens décisifs et vraiment efficaces.

Après bien des contestations dans le conseil municipal, où deux partis acharnés, celui du maire et celui du notaire, se partageaient l'empire de la commune, il fut décidé qu'on établirait une sorte de garde nationale rurale de nuit. Tout le monde applaudit à cette mesure, tout le monde s'écria qu'une garde de nuit pouvait seule sauver le village d'un pillage complet, mais lorsqu'on voulut en commencer l'organisation, on ne trouva plus personne. Les uns disaient que s'ils quittaient leur maison, ce ne serait pas leurs femmes qui la défendraient contre les voleurs; les autres ne voulaient pas s'exposer à être assassinés la nuit par la bande de forçats libérés qui, à coup sûr, commettait les vols; ceux-ci objectaient que leur travail de jour était assez fatigant pour qu'ils se reposassent la nuit. Enfin chacun opposait d'excellentes raisons au juge de paix et au maire, réduits alors à réclamer l'intervention

directe du sous-préfet. Un service de nuit fut donc organisé tant bien que mal, et quatre hommes, armés de trois lances, de deux briquets et d'un fusil, durent longer simultanément toutes les rues du village.

Mais que de tribulations attendaient les infortunés dont le tour de garde arrivait. Ce n'était pas assez de froid, de la pluie, de la boue à braver, et du sommeil à vaincre, il fallait encore être esprits-forts et philosophes; car les uns racontaient qu'ils avaient vu, pendant leur garde, un grand fantôme blanc passer le long des haies du jardin à Tiot Pierre; les autres assuraient que le cimetière était plein de revenants; celui-ci ne croyait pas aux esprits, mais une troupe de plus de dix hommes habillés de rouge avec des bonnets de galériens avait pas passé tout contre lui. Celui-ci n'en avait pas compté dix, mais vingt, mais trente, mais cent. Décidément le pays était infesté de brigands, le gouvernement avait ouvert tous les bagnes pour se venger des libéraux.

Ces fantastiques imaginations étaient accompagnées d'inconvénients plus réels et dont nous avons déjà parlé; la chanson de M. Dumolet était devenue terriblement applicable aux pauvres gardes de nuit; de sorte que les deux polices, celle des chiens et celle des hommes se nuisant réciproquement, l'une dut être sacrifiée à l'autre; l'homme en sa qualité de chef de la création l'emporta sur la bête, il fut bientôt sur les dents et pensa devenir fou.

Sur ces entrefaites, et tous les habitants de Fresnoy ayant renoncé à découvrir des voleurs plus clairvoyants que les lix, plus subtils que la souine, plus insaisissables que le vent, de véritables sorciers auxquels n'échappait aucun secret, et qui dévinaient ce que les propriétaires désolés n'osaient plus dire même à leurs bonnets, le sous-préfet de Saint-Quentin envoya dans la commune un vieux commissaire de police, admis depuis quelques années à la retraite et réputé le plus fin limier du pays. Muni d'instructions et de pouvoirs suffisants, M. André Grisard, c'est le nom de notre ex-commissaire, prit en outre les allures, le bonnet de police et tout le costume mi-guerrier, mi-civil d'un vieux grognard, et alla s'installer au grand Fresnoy, dans une maisonnette qu'il loua au point central des réunions du dimanche, à savoir sur la place. Le soir même de son arrivée, et lorsque tout le village fut à peu près couché, il se rendit chez le maire qu'il trouva en compagnie du juge de paix, comme il en avait été convenu entre eux par un message mystérieusement déposé. On commença par vider quelques bouteilles en silence; puis quand on en eut disposé quelques autres, car telle est l'hospitalité au village, lorsqu'elle ne vous étouffe pas elle vous grise, notre vieux limier exposa aux deux autorités l'objet spécial de sa mission, et le plan qu'il comptait mettre en œuvre pour débarrasser Fresnoy-le-Grand de son fléau. Puis, échauffé par les rasades qui se succédaient coup sur coup, et se laissant aller à cette vanité de métier, dont on n'est jamais plus possédé que lorsqu'on n'exerce plus, il se mit à dérouler les mille stratagèmes de police qui lui avaient fait une haute réputation dans un département voisin, et dont le moindre devait peloter les filoux de village qui mettaient la commune à l'envers.

Des filoux de village tant que vous le voudrez, reprit le père Lagrue un peu piqué dans son patriotisme local, plaise à Dieu, monsieur le commissaire, que vous débrouilliez bien vite le fil qu'ils nous font retordre depuis six mois.

—Bah, bah, ce sera l'affaire d'une quinzaine.

—Ne vous y fiez pas, monsieur le commissaire, nous autres paysans, quand nous nous mettons à être fins, nous vous en revendrions à vous autres bourgeois.

—Je sais que vous joueriez un avoué sous jambe, et monsieur le maire surtout, qui, m'a-t-on dit, est un rusé compère; mais d'un avoué à un commissaire de police...

—J'avoue que je m'occupe un peu de procédure et que je connais passablement le Code, reprit M. Jérôme Coutard avec une certaine modestie prétentieuse; et là-dessus il commença à développer le thème bavard qu'il n'épargnait à aucun citadin, comme pour se dédommager de la diète intellectuelle que ses concitoyens lui faisaient habituellement subir. Ce fut, comme d'ordinaire, une douchette soporifique qui fit tomber quelques minutes après le père Lagrue le nez sur la table.

—Vous le voyez, monsieur le commissaire, reprit l'éloquent administrateur en désignant le bonhomme endormi à André Grisard; voilà les gens auxquels j'ai affaire ici; encore celui-ci est-il une somnité. Quand je vous dis qu'ils sont tous enfoncés dans la matière.

L'instant d'après, l'ex-commissaire se trouvait lui-même enfoncé, sinon dans la matière, du moins dans le sommeil, et M. le maire eut grand peine à réveiller les deux dormeurs, qui regagnèrent leur domicile que bien, que mal, et après s'être assis quatre ou cinq fois dans la boue.

Dès le lendemain, qui était un dimanche, André Grisard se mit à l'œuvre. Aussitôt la messe dite, il alla s'établir dans le cabaret de la place, où se groupèrent bientôt les gros bonnets et les mauvaises têtes de l'endroit. On sait communément que l'oreille d'un homme de police est une sorte de grand entonnoir acoustique où viennent se condenser à la fois et en détail toutes les conversations des alentours; cet entonnoir a encore une propriété merveilleuse, c'est de rendre sonores les paroles mêmes les plus sous-entendues, et de faire bruir, au-dessus de la chose exprimée, la chose pensée ou cachée. L'oreille d'André Grisard jouissait de cette double propriété et la pratiquait si dextrement que maint filou fut par lui souventes fois appréhendé, tout paisiblement d'avoir été découvert par le contraire de ce qu'il avait dit. Aussi connut-il par cœur, au bout d'un quart d'heure d'auditoire, tous les malins et

finots de la commune. Bien convaincu, après un examen des visages, qui corroborait l'enquête de son oreille, que ni les voleurs ni leurs complices ne se trouvaient là, il se mêla jovialement aux groupes qui accueillirent sans façon une vieille moustache, fit jaser sur l'événement toujours palpitant, toujours neuf, des vols mystérieux, non pas les plus bavards, mais les mieux renseignés; combina tous les détails qui lui furent communiqués, se fit une conviction, et rentra chez lui comme un général d'armée dont les dispositions stratégiques sont définitivement prises, et qui va dormir quelques heures dans sa tente en attendant le moment de commencer l'attaque.

Vers neuf heures du soir, le maire et le juge de paix, auxquels notre Procureur avait envoyé un avis, embusquèrent les quatre hommes de garde dans une certaine encogure où ils eurent ordre de se tenir sans bruit, l'œil et l'oreille au guet; par un autre ordre, le garde champêtre et un jeune militaire en congé allèrent occuper un poste également couvert; l'ex-commissaire sortit de chez lui avec les plus grandes précautions et se glissa vers un point intermédiaire. M. Jérôme Coutard, que sa grandeur attachait à la mairie, prit son code et prépara un procès-verbal; de son côté le père Lagrue se mit en campagne, et tous attendirent l'ennemi.

Onze heures venaient de sonner à l'horloge fêlée de l'église, lorsque André Grisard, qui s'était prudemment armé d'une lunette de nuit, vit un homme se se glisser à pas de loup le long d'une haie; levant quelquefois la tête pour regarder à droite et à gauche, puis se recachant dans l'ombre de la haie, et se remettant lentement en chemin.

—Voilà mon homme, se dit le vieux renard; attention! Et se renfermant dans son huisson, mais sans perdre sa proie de vue, il entourra sa bouche de ses deux mains, et imita le cri du coucou. A ce bruit, le promeneur nocturne s'arrêta court, puis continua de filer dans sa première direction, et disparut.

—Diable! reprit l'ex-commissaire, si mon voleur allait m'échapper!.... Mais je ne peux pas non plus aller lui mettre la main sur le collet; je suis seul, et ils sont peut-être plusieurs... et les butors qui n'entendent pas mon signal...

En ce moment le cri du coucou répondit à quelque distance.

—Enfin, voilà mon renfort qui arrive. Et André Grisard, enhardi, sortit de son huisson et s'avança doucement vers l'angle de la haie où il avait vu l'inconnu disparaître. Un léger frôlement des branches et le bruit de deux pieds s'enfonçant alternativement dans la boue liquide lui révélèrent de nouveau sa présence; comme le pas du garde champêtre et du soldat en congé s'entendait assez distinctement dans le fond de la rue: Qui vive? s'écria l'ex-commissaire avec un violent battement de cœur.

—Qui vive toi-même? répondit brusquement une voix rude.

En même temps André Grisard se sentit secouer par un vigoureux poignet; ce qui n'empêcha pas notre vieux limier de s'écrier, tout en s'efforçant d'écartier de son cou les mains de l'inconnu qui l'étranglait: Je t'arrête, coquin!.. A moi! à moi!.. Mais, malheureux, tu m'étouffes je suis le commissaire de police.

Une détonation d'arme à feu lui coupa la parole. Partie, non pas à côté de lui, mais à une distance assez éloignée, il l'attribua à une décharge des complices de son voleur, et agité d'un tremblement convulsif, il balbutia à demi-voix ces paroles:—Lâche-moi, je te lâcherai aussi. Son antagoniste, pour toute réponse, lui serra encore plus énergiquement la gorge.

Pendant ce temps-là, une rumeur, rapidement croissante, s'était élevée dans le village; des pas effrayés retentissaient dans le haut et dans le bas de la rue; quelques fenêtres s'ouvraient timidement, et des cris d'enfants et de femmes éclataient çà et là dans la chaumière, où chacun écoutait, consterné, les bruits du dehors, comme si la dernière heure du village venait de sonner.

Se rassurant à mesure qu'il entendait le tumulte augmenter, l'ex-commissaire de police avait fini par dégager son cou, et à son tour serrait de toutes ses forces le collet de son adversaire, lorsque trois ou quatre hommes qui couraient dans l'ombre se jetèrent involontairement sur eux et les culbutèrent; mais sans que l'un ni l'autre voulussent lâcher prise.

Tout à coup une porte voisine s'ouvrit; au jet lumineux qui s'en échappa, les deux antagonistes se reconnurent.

—Comment! c'est vous, père Lagrue?

—Tiens, morguienne, c'est monsieur le commissaire!

—Je vous ai pris pour un voleur.

—Et moi! Holà, vous autres, aidez-nous donc à nous relever; et toi, Jean-Claude, apporte donc ta chandelle, que nous voyions clair.

—Mais ce coup de fusil? reprit André Grisard en desserrant sa cravate.

—Oui, et ce coup de fusil? continua le père Lagrue, en s'adressant aux deux fuyards qui l'avaient renversé.

—C'est moi qui l'ai tiré, répondit l'un d'eux d'une voix entrecoupée au tant par l'effroi que par l'effet de la course, et, pour ma part, je suis sûr qu'je n'ai tué un, et un lâmeux encore; car, en tombant, il a fait un bruit!.... Ça doit être le chef de la bande; mais je n'ai pas eu plutôt lâché mon coup que ces trois poltrons-là ont jeté leur lance à terre et m'ont laissé seul. Je n'avais qu'un coup à tirer; je me suis sauvé aussi, comme de juste. Maintenant que nous sommes en force, venez là-bas, et vous verrez.

Le garde champêtre et le militaire en congé s'étant ralliés à la petite troupe, on s'arma de ce qu'on trouva dans les maisons qui voulurent bien s'ouvrir, et l'on se dirigea, en se serrant les uns contre les autres, vers le théâtre du tragique événement.

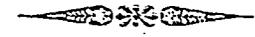
En effet, un cadavre se trouvait gisant dans la rue, et ses membres étaient

agités de tressaillements brusques. On s'approcha : c'était celui d'un pauvre âne qui rendait le dernier soupir.

—Mon Dieu! mon Dieu! s'écria le meurtrier en se penchant douloureusement vers l'animal, c'est Marie-Jeanne que j'ai tuée! Ah! ma pauvre bête; c'est donc ça qu'au lieu de répondre au qui vive de ton maître tu venais vers lui en reconnaissant sa voix. Maudits voleurs! Ah! si je les tenais! Je ne monte plus la garde, c'est dit; je n'aurais qu'à tuer notre vache maintenant!

Cet incident burlesque diminua un peu la terreur que les voleurs introuvables causaient dans Fresnoy-le-Grand; la lutte non moins bouffonne du commissaire et du juge de paix, racontée le lendemain dans tous ses détails, égaya beaucoup aussi la commune aux dépens des deux vieillards et M. le maire, qui dut dresser procès-verbal du désordre nocturne, fut bien contrarié de n'avoir à y relater que la mort d'un innocent porte-légumes. Le sous-préfet de Saint-Quentin communiqua le fait à ses amis; les journaux de la ville s'en emparèrent, et l'amour-propre des autorités de la commune eut singulièrement à souffrir du badinage dont l'aventure fut égayée par les malins feuilletonistes. Pour notre part, nous nous bornons au rôle d'historien exact et consciencieux.

(Suite et fin au prochain numéro.)



VARIÉTÉS.

L'AMOUR DU PAYS NATAL.—Allons, bon! dit le vieux François Gaudot, en entendant appeler sa cause, me v'la encore ici! On ne peut donc pas me laisser tranquille?

—C'est qu'il paraît, lui répond le président, que vous êtes incorrigible. C'est pour la quinzième fois que vous paraissez devant la justice.

—Si j'y comparais, c'est bien la faute des sergens. Ils m'en veulent, ces sergens.

—Ils remplissent leur devoir en vous arrêtant: vous êtes en état de rupture de ban.

—Je connais pas ça; j'ai *vacabonné*, possible; mais rupture, je connais pas, et, pour lors, je peux pas être fautif.

—C'est que vous êtes sous la surveillance et que vous ne devez pas séjourner à Paris.

—Comment! pas rester à Paris! ah ben! moi pas rester à Paris!

—Sans doute: vos nombreuses condamnations pour vagabondage ont attiré sur vous la peine de la surveillance, et vous ne pouvez rester à Paris.

—Pas rester à Paris! voilà ce que me disent ces sergens! Mais, sergens, que je leur dis, Paris, c'est mon pays natal, dont j'y suis né, et dont je n'en ai jamais sorti depuis 63 ans.—Eh bien! faut en sortir, que me disent les sergens, c'est la loi.—Mais je ne peux pas croire qu'il y ait une loi qui dise ça: toutefois et quantes on est né natif d'une ville, on y reste de droit, voilà!

—Si vous ne voulez pas vous conformer à la loi, vous passerez votre vie dans les prisons.

—Pourquoi ça? je n'ai jamais fait de fait de mal à personne; je n'ai jamais volé un cheveu à un caniche. Si je mens qu'il le dise!

—Mais vous êtes en surveillance.

—Eh bien! est-ce qu'on ne peut pas me surveiller à Paris; il y a bien assez de sergens pour ça... et même qu'ils me connaissent bien, allez! Qu'on me surveille, ça m'est égal! j'ai pas peur. Je peux être *vacabon*, mais brave homme, oui!

—Pourquoi passez-vous les nuits en plein air! on vous a trouvé couché sur les boulevards extérieurs dans une des cuvettes creusées entre les arbres.

—Eh bien! c'est-il un mal?

—Il faut avoir un domicile.

—C'est facile à dire! avec ça que les loyers sont hors de prix.

—Mais vous n'ignorez pas que c'est un délit que de coucher dans les rues: vous avez été condamné plus de six fois pour ce fait.

—Oui; mais c'est à tort. A qui que ça fait du mal que je couche dans une cuvette? Ça peut incommoder les crapauds, mais mes semblables, jamais.

—Vous voyez bien que votre entêtement n'aboutit qu'à vous ramener devant la justice, et de là en prison.

—Qu'est-ce que vous voulez que j'y fasse! C'est un malheur! Que les sergens me laissent tranquille, et vous verrez si j'y viens, en prison. On veut que j'aie un chez moi; je ne suis donc pas chez moi, dans un boulevard de Paris, dont j'y suis né natif?

Le vieux Gaudot est condamné à six mois de prison: le pauvre homme aura du moins un asile et du feu pendant la rude saison d'hiver; mais il paraît peu satisfait de cette condamnation:

—Ça ne peut pas durer comme ça, dit-il, pendant que les gardes municipaux l'emmenent: ça n'est pas légitime; faudra qu'on refasse le code, tôt ou tard." Droit.

AVERTISSEMENTS.

AVIS.

UNE INSTITUTRICE capable et bien recommandée trouverait de l'encouragement dans la paroisse de RIGAUD. S'adresser à M. le Curé de ce lieu.

LIVRES NOUVEAUX.

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir une belle collection de LIVRES DE RELIGION, DRIOTS, MÉDECINE, LITTÉRATURE, &c. &c. &c.

AUSSÍ.

IMAGES, CHAPELETS, MÉDAILLES, &c. &c. &c.

Il se charge à l'ordinaire de préparer des RÉGISTRES de Paroisse, de 12-100 feuillets.

E. R. FABRE.

Montréal, 18 Nov., 1842.

J. N. WALKER, MACHINISTE ET MANUFACTURIER DE PRESSES, RUE NOTRE-DAME, VIS-A-VIS L'ÉGLISE DES RÉCOLLETS.

INFORME respectueusement les MÂTRES-IMPRIMEURS qu'il est prêt à exécuter des ordres pour des PRESSES, les mieux approuvées, faites à des prix aussi modérés que ceux de New-York, donnant à l'acheteur l'avantage de les recevoir sans impôt.

Les personnes désirant encourager l'industrie des habitans dans le pays, et en même tems se procurer des articles parfaits, sont priées de passer à l'Imprimerie de M. JOHN LOVELL, dans la rue St. Nicholas, pour y examiner une PRESSE, maintenant en usage, faite par M. J. N. WALKER.

Montréal, 15 Novembre 1842.

Nous les soussignés, Imprimeurs, certifions que nous avons examiné une PRESSE, maintenant en usage, faite par M. J. N. WALKER, de Montréal, que nous croyons être égale en perfection à aucune importée de New-York, aussi propre pour les divers ouvrages du métier qu'aucune des Presses généralement en usage à présent dans la Province.

- JAMES STARKE, JOHN LOVELL, LOUIS PERRAULT, JOHN C. BECKET, JOS. PERRAULT, JOHN GIBSON, THOS. EVANS, F. CING-MARS, LEWIS MCCOY, J. E. MILLER, PETER GRANT, DONALD McDONALD, JOHN AIKMAN, L. C. LANTHIER, H. PERKINS, A. T. HOLLAND, JOHN WILLIAMS, L. DUVERNAY.

Liste des prix même que ceux de New-York.

Table with 2 columns: Type of press and Price. Includes Imperial No 5 (\$300), No 4 (275), No 2 (260), No 1 (250), Super Royal (240), Modium (230), Foolscap (130).

Presses à copier, Machine à imprimer, et tous les Outils d'Imprimeurs et de Relieurs, faits au plus court avis.

Les Editeurs de papiers achetant des Presses, sont priés d'insérer l'avertissement ci-dessus une fois par semaine pendant trois mois et de charger le montant à J. N. WALKER.

Montréal, 15 novembre 1842.

M. R. TRUDEAU,

APOTHECAIRE.

VIENT de recevoir un petit assortiment d'ARGENTERIES POUR ÉGLISE, telles que CALICES, CIBOIRES, BURETTES, FONTAINES-A-BAPTÊME, ENCENSOIRS, GARNITURE D'AUTEL, &c. &c. pour lesquels il sollicite l'attention de MESSIEURS DU CLERGÉ. Il a aussi en main un grand assortiment d'ÉTOFFES, GALONS & FRANGES d'OR, d'ARGENT ET DE SOIE. Aussi TROIS LAMPES D'ÉGLISE. Montréal, 10 novembre 1842.—3m.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au bureau du journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LERROUX, libraires de cette ville.

Table with 2 columns: Type of advertisement and Price. Includes Six lines and up (2s. 6d.), Each subsequent insertion (7d.), Ten lines and up (3s. 4d.), Each subsequent insertion (10d.), Up to ten lines (4d.), Each subsequent insertion (1d.).

PROPRIÉTÉ DE J. C. PRINCE, P. DE L'ÉVÊCHÉ. IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.